

Apparition et aggravation de fissures dans les habitations et dépendances

Saint-Benoît, le 13 octobre 2010

Plusieurs propriétaires ont fait part à la Mairie de Saint-Benoît de leur inquiétude, concernant l'apparition et/ou l'aggravation de fissures dans leurs habitations et dépendances.

Ces dommages seraient consécutifs à la période de sécheresse qui sévit, depuis quelque temps dans le département.

Afin de permettre à la Mairie, de solliciter auprès de la Préfecture de la Vienne, une demande de classement de la commune en zone sinistrée pour des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse, les personnes concernées sont invitées à déposer en Mairie, une déclaration sur papier libre, accompagnée de photographies des dégâts constatés.

Les déclarations individuelles seront réceptionnées jusqu'au 30 novembre 2010. Elles seront transmises, en début d'année 2011, à la Préfecture de la Vienne, auprès de la Commission interministérielle.